

FAITS SAILLANTS **MRC DE L'ASSOMPTION**

AU PLAN DÉMOGRAPHIQUE :

- ✓ La MRC de L'Assomption regroupe 26.4% de la population de la région de Lanaudière et est la 2^e plus peuplée de la région.
- ✓ La population de la MRC s'est accrue de 45.3% de 1986 à 2003 mais a diminué de 0.2% entre 2002 et 2003. Toutefois, son poids démographique régional s'est maintenu à un niveau identique entre 1986 et 2003.
- ✓ En 1996, 35.8% de la population de la MRC avaient 24 ans et moins, 49.4% étaient âgés de 25 à 54 ans et 14.8% de 55 ans et plus. En 2003, les moins de 24 ans représentaient 32.8% de la population de la MRC, les 25 à 54 ans 46.4% et les 55 ans et plus, 20.3%. Le phénomène du vieillissement de la population se remarque donc dans la MRC de L'Assomption.
- ✓ Une augmentation de la population de la MRC de l'ordre de 6.8% est prévue d'ici 2021 comparativement à une augmentation de la population régionale de l'ordre de 11.3%. Aussi, de 5 ans en 5 ans, la proportion d'augmentation de la population de la MRC diminuera constamment passant de 2.6% à 0.9%.

AU PLAN DE L'ORGANISATION FAMILIALE :

- ✓ En 2001, 30 645 familles étaient répertoriées sur le territoire de la MRC de L'Assomption soit une proportion de 27% de l'ensemble des familles de la région de Lanaudière.
- ✓ Si en 1996 58% des ménages de la MRC avaient des enfants, cette proportion s'est accrue à 66.5% en 2001, le 2^e plus haut pourcentage de la région derrière la MRC Les Moulins.
- ✓ En 1996, de toutes les familles ayant des enfants, 24% avaient un enfant, 26% 2 enfants, et 8% 3 enfants et plus. En 2001, ces proportions sont passées à 28%, 26% et 9.2%.
- ✓ En regard des familles de type monoparental, la proportion est passée de 10.1% en 1996 à 17.9% en 2001, soit 3.5% de plus que la moyenne régionale et 1.3% de plus que la moyenne québécoise. 79% des familles monoparentales de la MRC de L'Assomption avaient une femme comme chef de famille, contre 78% pour la région et 80% pour le Québec.

LE REVENU ANNUEL MOYEN DES FAMILLES :

- ✓ Le revenu annuel moyen des familles de la MRC de L'Assomption se situe, en 2000, à 65 797 \$ soit 9 200 \$ de plus que la moyenne des familles de la région et 6 500 \$ de plus que la moyenne québécoise. Il s'agit de la moyenne la plus élevée des MRC de la région, à près de 5 000 \$ de plus que la 2^e.
- ✓ La MRC de L'Assomption revendiquait en 2000, la plus faible proportion de la région en ce qui concerne le nombre de familles dont les revenus sont inférieurs à 20 000 \$ (7.5% comparativement à 10.7% pour l'ensemble de la région et 11.8% pour l'ensemble du Québec). En contrepartie, elle revendique la plus grande proportion de familles dont les revenus annuels sont supérieurs à 80 000 \$ (29.1% comparativement à 20.7% pour la région et 22.1% pour le Québec).
- ✓ Globalement, 50% des familles comptaient sur un revenu annuel de plus de 60 000 \$ pour la même période contre 39% pour l'ensemble de la région. De même, la proportion des familles comptant sur un revenu annuel de moins de 40 000 \$ se situait à 26.8% pour la MRC de L'Assomption comparativement à 36.1% pour l'ensemble de la région.

AU PLAN DES INDICATEURS DU MARCHÉ DU TRAVAIL :

- ✓ De 1996 à 2001, la MRC de L'Assomption a toujours présenté le plus faible taux de chômage annuel en région soit 9.2% en 1991, 8.3% en 1996 et 5% en 2001. Au cours des mêmes périodes, le taux annuel moyen de la région a évolué de 10.3% à 10.6% et à 6.7% et celui du Québec de 12.1% à 11.8% et à 8.2%.
- ✓ De même, le taux d'activités de la population de la MRC de L'Assomption s'est toujours tenu au haut de l'échelle à 72.1% en 1991, 69.4% en 1996 et 69.7% en 2001. Pour les mêmes périodes, le taux de la région a évolué de 65.8% en 1991, 64.5% en 1996 et 65.6% en 2001.

VOLET LOISIR

AU SUJET DES ÉQUIPEMENTS :

- ✓ La MRC de L'Assomption regroupe 23.7% des équipements sportifs (municipaux et privés) de la région (244) dont 26% des terrains extérieurs de la région.

FAITS SAILLANTS

MRC DE L'ASSOMPTION

- ✓ Dans la MRC, près de 68% des équipements sportifs se trouvent dans la municipalité de Repentigny et 14% dans la municipalité de L'Assomption. Des 244 équipements sportifs inventoriés, 226 (93%) sont de propriété municipale.
- ✓ Les patinoires extérieures (13.5%), les courts de tennis (16%), les terrains de soccer (13.5%), les terrains de balle-molle et de baseball (13.5%) sont les équipements les plus nombreux. Certains types d'équipements sont toutefois absents : glace de curling et piste d'athlétisme par exemple. Aussi, il y a deux arénas qui sont de propriété privée et trois piscines intérieures dont une à L'Assomption et deux à Repentigny.
- ✓ Il y a un besoin exprimé pour un centre multisports.
- ✓ La MRC présente un fort potentiel plein air en matière d'espaces verts et de plans d'eau. Cependant, peu d'espaces de cette nature sont aménagés et accessibles à la population.
- ✓ On note la présence de 78 équipements de loisir de plein air sur le territoire de la MRC dont 75 (96%) sont de propriété municipale.
- ✓ La municipalité de Repentigny regroupe à elle seule plus de 54% des équipements de plein air de la MRC.
- ✓ Des équipements de plein air de la MRC, 63% sont des espaces verts et des terrains de jeux. On y inventorie également 9 glissades dont 8 à Repentigny. Enfin, la MRC regroupe 14.8% des équipements de loisir de plein air inventoriés dans la région de Lanaudière.
- ✓ 37 équipements de loisir communautaire ont été répertoriés sur le territoire de la MRC. 34 de ceux-ci (92%) sont de propriété municipale. Ces 37 équipements représentent 14.5% du total des équipements de loisir communautaire de la région de Lanaudière. Les municipalités de Repentigny (48.6%) et de L'Assomption (24.3%) regroupent 73% de ce type d'équipements sur le territoire de la MRC.
- ✓ Les centres récréatifs et les chalets de services sont les équipements les plus nombreux dans cette catégorie (76%). De plus, ces centres et chalets offrent 26 salles polyvalentes dont 17 (65%) sont situées à Repentigny.
- ✓ Il existe 33 équipements de loisir culturel dans la MRC de L'Assomption selon l'inventaire complété, soit 18.9% des équipements de loisir culturel de la région. 16 de ces équipements sont de propriété municipale et 17 de propriété privée.

FAITS SAILLANTS

MRC DE L'ASSOMPTION

- ✓ 7 des 33 équipements (21%) sont des bibliothèques. On compte aussi 4 écoles de danse et 4 écoles de musique (24% des équipements). De plus on compte 5 salles de spectacle dont 3 sont de propriété privée et 5 théâtres en plein air (15% des équipements) et 1 théâtre privé.
- ✓ Dans la MRC de L'Assomption, les municipalités utilisent 84.4% de leurs écoles pour des équipements intérieurs et les équipements extérieurs. Pour la région, ces proportions sont respectivement de 86% (intérieurs) et de 65% (extérieurs). Par contre, une des municipalités n'en fait aucune utilisation (Saint-Sulpice).
- ✓ Les gymnases et les salles polyvalentes représentent plus de 68% des équipements utilisés dans les espaces intérieurs des écoles. Seulement 10 équipements extérieurs des écoles sont utilisés par 2 des municipalités de la MRC (L'Épiphanie et Repentigny).
- ✓ Il y a des besoins exprimés pour des locaux adéquats en ce qui a trait à l'entreposage, la tenue d'activités, des lieux de création et de diffusion.

VOLET LOISIR

AU SUJET DES RESSOURCES HUMAINES :

- ✓ En ce qui concerne les emplois municipaux permanents dans le secteur du loisir, la MRC de L'Assomption en revendique 52, soit 21.4% de cette catégorie d'emplois pour l'ensemble de la région. La masse salariale de cette catégorie représente 25.5% de la masse salariale de la région à cet égard. Notons que 4 des municipalités de la MRC offrent des emplois permanents (67%) et que les 2 municipalités de L'Épiphanie se sont unies en un seul service de loisir.
- ✓ Du côté des emplois temporaires, surnuméraires et contractuels, on en dénombre un total de 398 (33.7% de la région) pour une masse salariale représentant 39.7% de la masse salariale totale de cette catégorie d'emplois. 105 de ces emplois (26.4%) sont des emplois dans les camps de jour et terrains de jeux et 11.6% dans les secteurs sport et aquatique.
- ✓ Globalement, la MRC offre un total de 450 emplois municipaux en loisir (31.6% du total de la région) dont 52 de type permanent (11.6% des emplois de la MRC en loisir) et une masse salariale globale de 3 304 951\$ soit une proportion de 31.5% de la masse salariale de la région.
- ✓ Du côté des bénévoles, la MRC de L'Assomption compte sur un total de 267 organismes (21.6% des organismes de la région) et un total de 8 356 bénévoles, soit 37.7% des bénévoles en loisir de la région.

FAITS SAILLANTS
MRC DE L'ASSOMPTION

- ✓ 60.3% des organismes bénévoles de la MRC sont installés à Repentigny (161) pour 88% des bénévoles.
- ✓ Dans la MRC de L'Assomption, l'implication des bénévoles est marquée dans les secteurs communautaires et d'entraide, du sport et des activités de loisir culturel qui regroupent plus de 75% des bénévoles et aussi 78% des organismes.
- ✓ Bien que l'implication des bénévoles soit importante, on constate un besoin afin de mieux les supporter et les encadrer. On note un essoufflement des bénévoles dû principalement aux exigences normatives en sport.
- ✓ Il y a un besoin d'animateurs terrain pour la clientèle des adolescents.
- ✓ Le loisir offre des occasions d'emplois pour les jeunes mais peu en loisir culturel.

AU SUJET DES RESSOURCES FINANCIÈRES (réalité budgétaire 2002) :

- ✓ Le pourcentage du budget des municipalités investi dans le secteur du loisir est passé de 11.6% à 12.3% entre les années 2000 et 2002.
- ✓ Les villes de L'Épiphanie et de Repentigny sont celles dont le pourcentage de leur budget consacré au loisir est le plus élevé avec respectivement 14.8% et 15.7% en 2002.
- ✓ 5 des 7 municipalités de la MRC investissaient un plus fort pourcentage de leur budget municipal en loisir que la moyenne des municipalités de la MRC (12.3%) en 2002. 4 des municipalités ont vu leur pourcentage de budget consacré au loisir réduire entre 2000 et 2002 et 2 des municipalités se situaient à une proportion inférieure à la moyenne régionale qui, pour cette période, était de 9.6%.
- ✓ Entre les années 2000 et 2002, 3 des 7 municipalités ont augmenté leur budget réel en loisir.
- ✓ Par ailleurs, entre les années 2000 et 2002, le montant d'argent par habitant (per capita) investi en loisir par les municipalités de la MRC est passé de 73.06\$ à 82.87\$, soit une augmentation de 13.4% comparativement à 8% pour la moyenne régionale.
- ✓ Les villes de L'Assomption et de Repentigny ont investi, en 2002, respectivement 125.61\$ et 121.43\$ par habitant et se situent bien au-delà

FAITS SAILLANTS
MRC DE L'ASSOMPTION

de la moyenne des municipalités de la région mais inférieure à la moyenne de l'ensemble des municipalités du Québec.

- ✓ 5 des 7 municipalités de la MRC investissaient plus que la moyenne des municipalités de la MRC en 2002 (82.87\$) et que la moyenne des municipalités de la région de Lanaudière (67.70\$).
- ✓ De même, 4 municipalités ont augmenté leur investissement per capita entre les années 2000 et 2002.
- ✓ En 2002, les municipalités de la MRC de L'Assomption se situaient au 2^e rang de la région par rapport au pourcentage du budget accordé au loisir et en regard du montant par habitant (per capita).
- ✓ En 2002, le budget total des municipalités de la MRC investi dans le secteur du loisir atteint 11 120 911\$, soit une augmentation de 11% par rapport à l'an 2000.
- ✓ Ce budget représente 31.9% du budget total des municipalités de la région de Lanaudière en loisir pour 2002. Il était de 30.1% en l'an 2000.

(Données fournies par le ministère des Affaires municipales, du Sport et du Loisir (MAMSL))

DÉPENSES LOISIR ET CULTURE DES MUNICIPALITÉS DE 1 000 À 5 000 HABITANTS (EXERCICE FINANCIER 2002)

Municipalités	Pop.	Budget loisir	Budget municipal	% Loisir	\$/Habitant
L'Épiphanie-Paroisse	2 866	79 417	1 250 622	6,35	27,71
L'Épiphanie-Ville	4 237	368 293	2 484 146	14,83	86,92
Saint-Sulpice	3 473	120 326	1 452 560	8,28	34,65

DÉPENSES LOISIR ET CULTURE DES MUNICIPALITÉS DE 5 000 À 10 000 HABITANTS (EXERCICE FINANCIER 2002)

Municipalités	Pop.	Budget loisir	Budget municipal	% Loisir	\$/Habitant
Charlemagne	5 904	500 578	3 605 599	13,88	84,79

FAITS SAILLANTS
MRC DE L'ASSOMPTION

DÉPENSES LOISIR ET CULTURE DES MUNICIPALITÉS DE 10 000 À 25 000 HABITANTS (EXERCICE FINANCIER 2002)

Municipalités	Pop.	Budget loisir	Budget municipal	% Loisir	\$/Habitant
L'Assomption	11 542	1 449 792	9 606 700	14,40	125,61
Le Gardeur	18 057	1 787 059	14 329 214	12,47	98,97

DÉPENSES LOISIR ET CULTURE DES MUNICIPALITÉS DE 25 000 HABITANTS ET PLUS (EXERCICE FINANCIER 2002)

Municipalités	Pop.	Budget loisir	Budget municipal	% Loisir	\$/Habitant
Repentigny	56 126	6 815 446	43 318 490	15,73	121,43

DES VALEURS À VÉHICULER
DES ACTIONS À PRIORISER
AUTRES CONSTATS

L'invitation lancée par Loisir et Sport Lanaudière, tant aux municipalités qu'au milieu de l'éducation à participer à des rencontres de consultation, aura permis non seulement de valider le portrait mais aussi d'identifier, selon la connaissance de chacun, des **valeurs qui devraient être véhiculées, des actions à prioriser** ainsi qu'un ensemble d'autres constats.

Sans être décisionnelles, ces rencontres donnent des indices qui doivent être considérés lors de l'implantation d'infrastructures, de la mise sur pied de programmation, d'offres de service...

Le loisir... une nécessité!

VOLET LOISIR

VALEURS À VÉHICULER :

- ✓ Investir dans la famille et les activités de masse;
- ✓ Prioriser l'aménagement d'espaces en milieu naturel, les accès publics à l'eau et les équipements pour le loisir culturel;

FAITS SAILLANTS
MRC DE L'ASSOMPTION

- ✓ Favoriser une plus grande accessibilité aux équipements sur l'ensemble du territoire;
- ✓ Assurer un meilleur support aux bénévoles;
- ✓ Planifier en fonction des besoins des jeunes (adolescents).

VOLET LOISIR

ACTIONS À PRIORISER :

- ✓ Réunir les permanents en loisir de la MRC sur une base régulière dans le but d'harmoniser les interventions;
- ✓ Sensibiliser les élus à la problématique de l'accès physique aux lieux de pratique (transport);
- ✓ Réfléchir au rôle des municipalités en regard du support aux sports fédérés, en particulier en ce qui concerne les normes et exigences;
- ✓ Amorcer une concertation des municipalités au sujet d'une éventuelle maison des jeunes;
- ✓ Planifier un programme d'amélioration permanente des équipements en place.

VOLET LOISIR

AUTRE CONSTAT :

- ✓ L'étendue du territoire de la MRC pose une problématique en matière de transport quant à la participation aux activités.